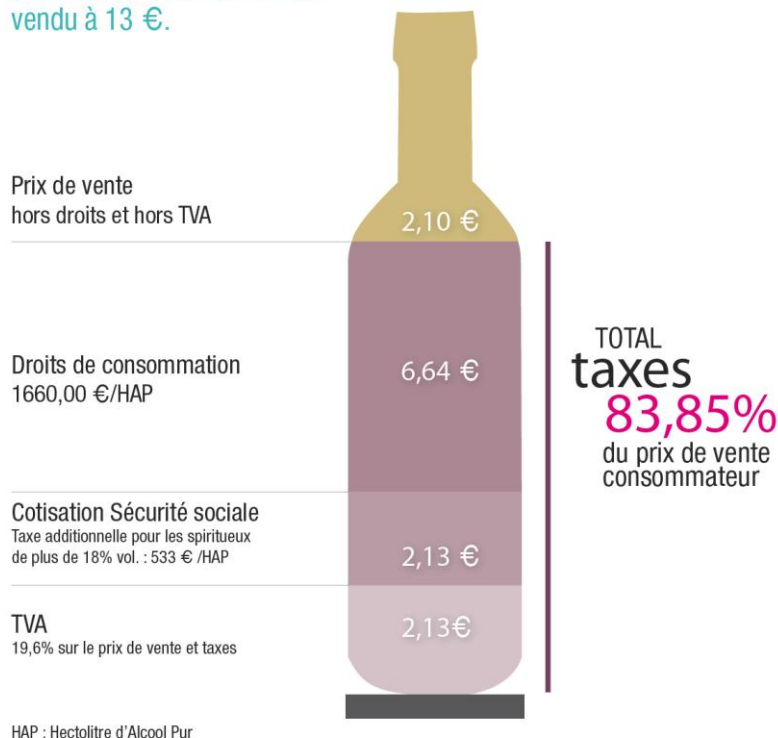


## LA FISCALITE – ENJEU POUR LA FILIERE DES SPIRITUEUX

### Une taxation écrasante

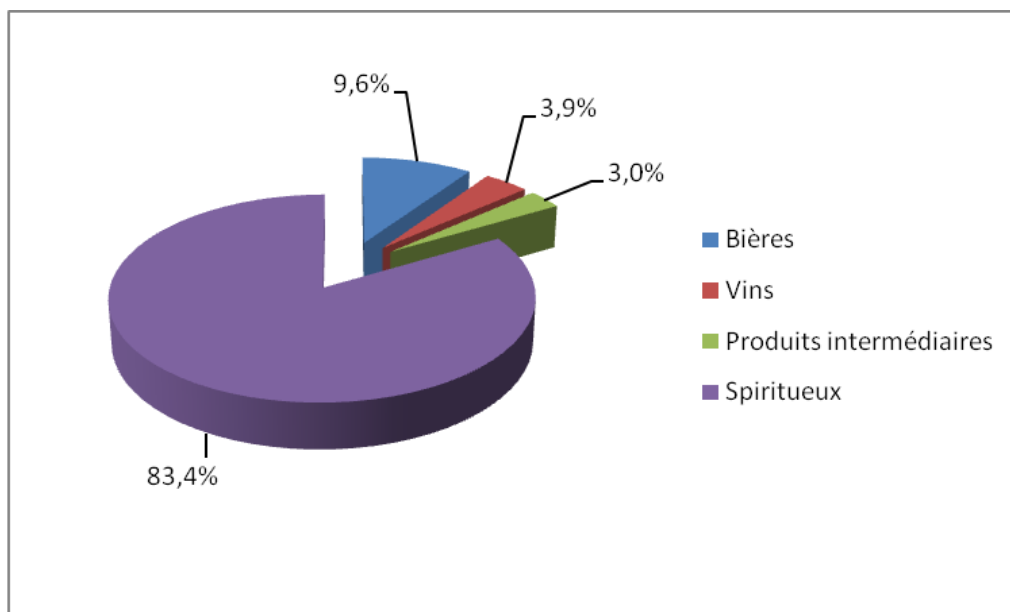
La taxation des spiritueux est **la plus élevée parmi les boissons alcoolisées**. Suite à la loi de financement de la sécurité sociale pour 2012, l'écart a encore été renforcé. Ainsi, les droits de consommation des spiritueux ont **augmenté de 10%** tandis que la cotisation de sécurité sociale vise dorénavant les boissons titrant plus de 18 ° (contre 25° auparavant) et a également augmenté. Ces augmentations cumulées ont porté le niveau de taxation à près de **84 %** sur une bouteille !

Au 1<sup>er</sup> janvier 2012, décomposition  
des droits et taxes pour un litre  
d'un spiritueux à 40% vol.  
(whisky, liqueur, pastis, etc.)  
vendu à 13 €.

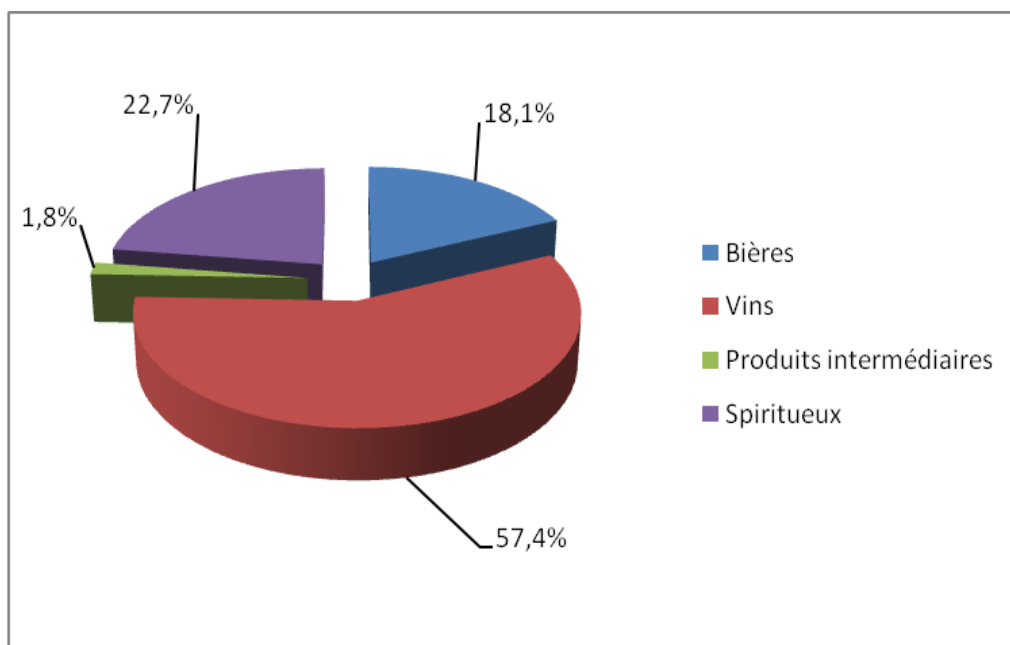


Alors qu'ils ne représentent que **22,7 % de la consommation d'alcool pur** en France en 2011, les spiritueux représentent **83,4 % des recettes fiscales** spécifiques sur les alcools.

### ***Les recettes fiscales 2011***



### ***Les volumes mis à la consommation (en alcool pur)***

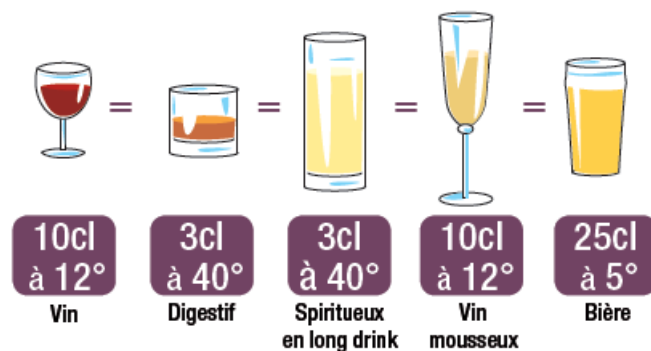


## Une taxation injuste et inefficace

### La taxation est injuste

Il n'existe pas « d'alcools forts » en termes de santé publique. Il n'y a que des boissons alcoolisées avec des degrés différents, mais ayant **toutes la même quantité d'alcool pur** dans un verre standard.

Comme le souligne l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES), les verres standards de bière (25 cl à 5°), de vin (10 cl à 12°) ou encore de whisky (3 cl à 40°), contiennent tous approximativement la même quantité d'alcool : **environ 10 grammes**.



Source INPES

En outre, les boissons alcoolisées sont toutes dans une situation de concurrence, plus ou moins directe. La surtaxation des spiritueux devient une **entrave à la libre concurrence** sur un même marché.

**Enfin, toute hausse des droits d'accises sur les spiritueux pénalise les producteurs implantés sur le territoire national** en particulier d'Armagnac, de Calvados, de Cognac, de rhum, de liqueurs ou d'eaux-de-vie de fruits dont 95 % sont des PME.

### La taxation est inefficace

L'augmentation de la taxation visant à baisser la consommation globale de boissons alcoolisées n'a **jamais permis de lutter efficacement contre la consommation excessive**. Or, c'est bien la consommation excessive qui doit être ciblée et non la consommation globale qui doit naturellement s'inscrire dans un cadre responsable.

Un tour d'horizon des politiques européennes **ne permet pas de démontrer une incidence positive de la fiscalité et des prix sur la consommation abusive des jeunes**. Dans les pays européens, comme les pays nordiques, où la fiscalité sur les boissons spiritueuses est élevée, les phénomènes de consommation excessive - « binge drinking » - sont les plus fréquents.

## Propositions

### de la Fédération Française des Spiritueux

- Une réforme de la fiscalité doit être menée dans le sens d'une plus grande équité entre toutes les boissons alcoolisées.
- A long terme, la base de la taxation de toutes les boissons alcoolisées doit tendre vers une assiette unique : **la teneur en alcool**.
- Des **mesures d'information spécifiques sur les seuils de consommation à moindre risque** définis par l'Organisation mondiale de la santé\* doivent être mises en œuvre afin de contribuer à l'objectif de lutte contre la consommation excessive.

*\* Pas plus de 2 verres standards par jour pour les femmes, pas plus de 3 pour les hommes, jamais plus de 4 pour les consommations occasionnelles, 0 au moins un jour par semaine et dans le cadre de situations à risque. Pour plus d'information, <http://www.2340.fr>*